

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 14/09/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENT et EXCUSE : M. Nicolas TISSEUR qui donne pouvoir à M. Stéphane SERRAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane SERRAILLE

N° 2026-09-21-06

OBJET : Décision modificative n° 02/2026

Monsieur le Maire expose que pour permettre le reversement du FCTVA touché au titre du budget assainissement à la communauté de communes, et pour permettre l'encaissement de caution, il convient d'effectuer une décision modificative au budget.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° - **Vote** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

- Article 7392221 (dépense) : + 663 €
- Article 73158 (recette) : + 663 €

Section d'investissement

- Article 1022(dépense) : + 5 700 €
- Article 165 (dépense) : + 1 500 €
- Article 1022(recette) : + 2 200 €
- Article 13258 (recette) : + 5 000 €

2° - **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Stéphane SERRAILLE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

